



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

hôtels

Question écrite n° 4207

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales si une simple mesure de bon sens ne lui paraît pas s'imposer à l'égard de la circulation des personnes : le rétablissement des fiches d'hôtel qui, jusqu'en 1974, permettaient aux hôteliers d'être en sécurité et à la police d'effectuer des contrôles dans les meilleures conditions d'efficacité. Puisque les citoyens honnêtes n'ont rien à craindre des contrôles d'identité, il lui demande s'il ne lui semble pas indispensable de rétablir les fiches d'hôtel, que la France a connues, sans préjudice apparent pour nos concitoyens et pour la sécurité de tous.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4207

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 octobre 2002, page 3426